
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 avril 2017 à 18h30 heures,
À SAVOIE HEXAPOLE

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Départ après la 20 ^{ème} délibération
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 19 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Joaquim TORRES
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	Arrivée après la 5 ^{ème} délibération
14	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Arrivé après la 5 ^{ème} délibération
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	Arrivé après la 6 ^{ème} délibération
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir d'Henri GARNIER
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 2 ^{ème} délibération
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	
34	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
42	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
43	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Arrivé après la 16 ^{ème} délibération
44	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
45	VIONS	S	Catherine TRANCHINO	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

26 communes présentes

Absents excusés :

Denise de MARCH
Isabelle MOREAUX-JOUANNET

SERRIERES EN CHAUTAGNE
AIX-LES-BAINS

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel de MEDTS
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Quentin CLERC
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général Adjoint des Services
Chargée de mission Communication
Directeur du pôle développement
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable du service Urbanisme/Habitat/Foncier
Responsable du service Tourisme
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 177 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 53 votants.

HABITAT**Versement d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat Chautagne**

Monsieur le Président rappelle que la fusion des 3 EPCI au 1^{er} janvier 2017 a engendré le transfert de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes de Chautagne à Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget. Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) et la Communauté de Communes de Chautagne ont décidé d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dont les actions concernent la précarité énergétique, l'habitat indigne et l'autonomie des personnes, sur la période 2013-2016, prolongée par un avenant ayant pris effet le 28 octobre 2016 et s'achevant le 28 octobre 2018. L'objectif est d'améliorer les conditions d'habitat des habitants en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire. L'avenant de l'OPAH définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Sur les deux ans de l'avenant, l'objectif est la réhabilitation de 10 logements dans la cadre du dispositif « Habiter Mieux » sur le territoire de la Chautagne. La Communauté de Communes de Chautagne a déterminé une enveloppe prévisionnelle de 5 000 €, destinée au versement de ces subventions sur son territoire pour les deux années de l'avenant.

Le cabinet Soliha a été missionné par le SMAPS et la Communauté de Communes de Chautagne pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention de l'OPAH. Le transfert de la gestion et du financement de l'OPAH à Grand Lac a fait l'objet d'une délibération le 02 mars 2017. À ce jour, le dossier validé et pour lequel une subvention de Grand Lac est sollicitée est :

1 subvention au titre de la précarité énergétique pour le propriétaire occupant suivant :

- **Madame Helen PORTER**, prime d'un montant de 500 euros

L'aide de Grand Lac sera versée au propriétaire directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat. Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2302). Le montant de subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 6500 € sur la durée de l'avenant de l'OPAH de la Chautagne, dont 1500 € ont déjà été attribués. Une fois l'aide ci-dessus attribuée, il restera un crédit de 4 500 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à procéder au versement de la subvention précitée au titre de l'OPAH.

Aix-les-Bains, le 13 avril 2017

Le président,
Dominique DORD,

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 59
- Pour : 59
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Versement d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Chautagne

Date de transmission de l'acte : 18/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/04/2017

Numéro de l'acte : d1807 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170413-d1807-DE

Date de décision : 13/04/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

